

ABONNEMENT

SAUMUR
Un an 18 fr.
Six mois 9
Trois mois 4 50

POSTE
Un an 20 fr.
Six mois 10
Trois mois 5

ON S'ABONNE

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dd.

SAUMUR, 2 AOUT

Élections Législatives

DIMANCHE 20 AOUT 1893

CANDIDAT CONSERVATEUR

Eugène BERGER
Député sortant

Le rôle de la Russie

Un fait fort significatif, qui n'a pas été assez remarqué en France, mais qui a exercé son influence sur le cabinet de Saint-James, c'est l'attitude de la Russie. Tandis que les journaux anglais disaient que le *Lutin* et l'*Alouette* n'étaient pas de force contre les cuirassés anglais, la Russie déclarait, par ses journaux officieux, qu'elle considérait la France dans son droit.

La Russie suivant l'expression du Czar, se recueille et n'agit que quand elle est sûre de joindre l'acte à la parole.

Depuis dix ans la Russie a poussé ses lignes ferrées jusqu'au frontières de l'Afghanistan. C'est dans les gorges de Tara-Korum que se livrera la grande bataille entre l'*éléphant* et la *baleine*.

A l'embouchure du fleuve Amour, les Russes ont construit un arsenal de premier ordre.

Ils n'ont pas besoin, pour arriver à Bangkok, de franchir le canal de Suez. Quinze jours de traversée, et les voilà prêts à donner la main à l'escadre française.

D'un côté, nos alliés occupent le Pamir, ce nombril du monde, et l'autre, en dépit du canal de Suez, ils tiennent l'extrême Orient.

Pendant la guerre de Crimée, les Russes, ayant contre eux l'escadre anglo-française, surent infliger à nos armes un échec inattendu.

L'amiral anglais, plutôt que de paraître devant un conseil de guerre, se brûla la cervelle.

Aujourd'hui que nous sommes débarrassés des Floquet et autres hommes politiques aux tendances connues, la Russie a massé soixante mille hommes sur les frontières de l'Himalaya.

N'ayant cure de la théorie des Etats tampons, elle établit ses rails sur la frontière de l'Inde et fait comprendre à l'Angleterre que le temps est proche où cette puissance spoliatrice devra rendre ses comptes.

En attendant, l'escadre de la Baltique, dans l'attente des événements, a quitté Cronstadt et filé sur Odessa.

LES GARANTIES

Les garanties complémentaires réclamées par la France ont été formulées dans la note ci-jointe, remise dimanche soir à l'issue du conseil par M. Develle au prince Wadhama :

« Le retard apporté par le gouvernement siamois à accepter l'*ultimatum* qui lui a été remis par le ministre résident de France à Bangkok, le 20 juillet, autorisait le gouvernement de la République française à en aggraver les conditions.

« Désireux de donner une nouvelle preuve des sentiments de modération qui l'ont cons-

tamment inspiré, le gouvernement français se contentera, comme garantie indispensable de l'exécution pratique des clauses de l'*ultimatum*, d'occuper la rivière et le port de Chantaboun jusqu'à la complète et pacifique évacuation des postes établis par les Siamois, sur la rive gauche du Mékong.

» D'autre part, en vue de garantir les bonnes relations rétablies entre la France et le Siam et de prévenir tout conflit dans la région du Grand-Lac et du Mékong, le Siam s'engagera à n'entretenir désormais aucune force militaire à Battambang et à Siem-Rexp et dans un rayon de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong à partir des frontières du Cambodge. Il y maintiendra seulement le personnel de police nécessaire pour assurer l'ordre. Il s'abstiendra d'entretenir ou de faire circuler des navires et embarcations armés sur les eaux du Grand-Lac et sur celles du Mékong.

» Le gouvernement français se réserve d'établir des consulats à M'Van et à Khorab.

» L'acceptation de ces garanties permettra à notre gouvernement de lever immédiatement le blocus. »

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

A la suite du conseil des ministres tenu hier, le gouvernement a envoyé l'ordre à l'amiral Humann de lever le blocus. On assure que le gouvernement français a adhéré au principe d'une zone neutre à établir, au moyen de sacrifices réciproques, entre les possessions des deux puissances dans la région nord du Haut-Mékong.

M. CARNOT

Le Président de la République, rentré de Marly à Paris hier, est reparti pour Fontainebleau dès le soir.

L'AMBASSADEUR DE RUSSIE

L'ambassadeur de Russie a déjeuné hier, avec sa famille, chez le préfet du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.

LA POLICE POLITIQUE

Le *Journal* raconte que la Sûreté générale, lorsque M. Goron se mit à la recherche d'Arton, lui adjoignit un sieur Dupas, employé du ministère, dont le rôle consistait, sans que M. Goron s'en doutât, à prévenir le fameux panamiste. C'est ainsi qu'Arton put toujours gagner vingt-quatre heures sur ceux qui le poursuivaient.

M. Fournier, directeur de la Sûreté générale, est très inquiet de la disparition de certains papiers inédits relatifs à Panama et aux négociations avec Arton.

UN CHARIVARI

M. Yves Guyot avait organisé une réunion à Paris pour développer son programme.

Le candidat a été obligé de se réfugier dans la loge du concierge; et, n'ayant pu se faire écouter, il publiera une brochure pour continuer sa propagande.

L'ANGLETERRE ET LE SIAM

M. Develle et lord Dufferin ont posé les bases d'une convention délimitant nos frontières sur le Mékong. L'Angleterre, revendiquant la rive droite de ce fleuve, ne veut pas de notre

voisinage. On ne connaît pas encore les détails de cette convention.

NOUVELLE ORIENTATION

Après MM. Léon Say, Aynard et autres membres des plus influents de l'ancienne majorité, M. Jules Roche, ancien ministre opportuniste, vient de rompre avec les radicaux et de recommander la candidature de M. de Vogué, républicain catholique.

Les hommes de gouvernement sont obligés d'avouer que, pour assurer l'avenir du pays, ils ne peuvent plus se passer du concours des catholiques.

L'AFFAIRE DES FAUX POIGNONS

La Cour d'assises a condamné Hémerdingier à cinq ans de prison; Mayer à deux ans; Sarda à cinq ans; Lambert à deux ans et 100 fr. d'amende; M^{lle} Calleran à quinze mois de prison et 100 fr. d'amende; Bournique à un an de prison; Meyer officier principal, à un an de prison et 100 fr. d'amende.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

Le paquebot *Polynésien* ramène en France Kirail, l'innocent condamné comme assassin de l'épicier Leclerc et réhabilité.

Gilles et Abadie, ses complices, l'avaient accusé fausement.

On demandait depuis dix ans la grâce du malheureux; on a agi avec une trop sage lenteur.

A MADAGASCAR

Les nouvelles que nous recevons de Madagascar n'annoncent aucune amélioration dans les relations entre la cour d'Emyrne et la résidence générale.

Le gouvernement hova continue à recevoir des armes de l'étranger.

Le 6 juin, un voilier américain s'est jeté à la côte à Tamatave; il avait à bord 10,000 barils de poudre. Débarquée aussitôt, la poudre a été vendue aux enchères et achetée par les indigènes.

Le résident de Tamatave a protesté auprès du consul des Etats-Unis contre cette vente; mais cette protestation est restée sans effet.

Le *Courrier de Madagascar* dit qu'un voilier danois a débarqué 200 tonnes de poudre dans différents ports du Nord.

A Tamatave, la population demande que, sans faire la guerre, la France se décide à agir définitivement à Madagascar afin de protéger les intérêts des colons.

DEUX FAITS CARACTÉRISTIQUES

Le premier est le rétablissement de l'escadre russe de la Méditerranée. Comme en cas de guerre, la Méditerranée est un lac fermé, l'escadre russe ne peut s'y aventurer que si les ports français lui sont ouverts et si elle peut s'y approvisionner en charbon.

Le second fait est la réapparition, à Bruxelles, du journal le *Nord* qui était rédigé en français et avait d'étroites attaches avec la chancellerie russe.

TRISTE NOUVELLE

Le bruit court que le lieutenant-colonel Deporter, parti depuis un an pour explorer le Soudan occidental, en remontant vers le Sabara, est mort de la dysenterie à Sokoto. Le gouvernement général confirme cette nouvelle,

qui est parvenue à Alger par la voie des postes militaires de l'extrême Sud algérien.

A ROME

Par suite de la cherté des fourrages, il ne sera distribué aux chevaux de l'armée que la ration minimum.

A BERLIN

Le *Moniteur de l'Empire* a publié la liste des marchandises russes qui seront frappées d'une surtaxe de 50 0/0 à leur entrée en Allemagne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1^{er} août 1893.

Les premières cotes de Londres arrivent en fermeté, mais les ventes qui continuent sur l'Italien provoquent un peu de lourdeur sur nos rentes. Ces dispositions se modifient bientôt : la baisse de l'Italien s'arrête et la Rente française reprend son mouvement de hausse; en clôture le 3 0/0 se tient à 98.30. Le 4 1/2 est en baisse à 105 ex-coupon; beaucoup de porteurs ont évidemment attendu cette échéance pour vendre et s'éviter les ennuis de la conversion.

L'Italien a fait au plus bas 85.95. C'est alors que les intéressés sont intervenus pour défendre les cours afin de rendre la liquidation de demain moins désastreuse; ils sont parvenus à 86.55.

L'Extérieure est plus ferme à 62 11/16. La spéculation à la hausse profite d'une augmentation de 28 millions, constatée dans le rendement des impôts depuis la nomination de M. Gamazo aux finances, pour tenter un mouvement de reprise.

Le groupe des sociétés de crédit stimulé par la hausse des rentes s'est mis en mouvement.

La Banque de France se traite à 3,990.

Le Crédit Foncier passe de 956.25 à 960. Le comptant est très actif sur cette valeur, de même que sur les obligations foncières et communales.

Le Comptoir National d'Escompte prend de l'avance à 486.25. Le Crédit Lyonnais monte de 771.25 à 775. On traite la Société Générale à 469. La Banque d'Escompte finit à 420.

Les obligations 3 0/0 des Immeubles de France sont à 383, en hausse de 4 fr.; les 4 0/0 sont à 470.50.

Les Chemins Economiques sont fermes à 420.

Tirages financiers

Le tirage des obligations de la ville de Paris, remboursables le 1^{er} septembre prochain (emprunts 1855 et 1860), a eu lieu hier matin au Palais de l'Industrie.

Le numéro 121,815 gagne 100,000 fr.
Les numéros 102,325 — 60,144 — 84,139 — 61,774 gagnent 10,000 fr.

Les 10 numéros suivants gagnent chacun 4,000 fr. :
54,675, 32,220, 111,298, 115,202, 94,917, 97,479, 139,422, 37,470.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 2 AOUT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.	+ 18°
Ce matin, à 8 h.	+ 17°
Midi,	+ 23°
Hausse	758 ^{m/m}
Baisse	2 ^{m/m}
Température minima de la nuit	+ 14°

Pourquoi il ne faut pas voter

POUR M. ALLAIN-TARGÉ

Clairvoyance, honnêteté, patriotisme, longue barbe et grande expérience, voilà M. Allain-Targé d'après ses amis et le *Courrier de Saumur* (son ancien ennemi).

Le candidat radical n'a jamais tripoté, les autres non plus, mais la famille de M. Allain-Targé est bien partagée. Exemple : M. Persac, qui d'un bond prodigieux sauta, de petit procureur à Mamers, à la haute situation de juge au tribunal de la Seine; de là à la direction du personnel au ministère de la justice, et enfin alla s'asseoir sans secousse dans un fauteuil de conseiller à la Cour d'appel de Paris, le tout remboursé d'un ruban rouge.

Le thermomètre des journaux officieux ne put pourtant jamais atteindre pour ce brave homme le degré d'« éminent légiste ».

Nous pourrions citer d'autres hommes de la même valeur, non moins bien placés, pour cause d'alliance avec l'ancien ministre.

On est facilement patriote aujourd'hui, même à quelque cent kilomètres des obus.

Les grands ancêtres, les conventionnels comme Merlin de Thionville et autres, se faisaient au moins déléguer à la tête des armées.

Ne nous laissons donc point prendre aux pompeuses harangues des amis du candidat radical et aux coups de grosse caisse de ses journaux.

Ne votons pas pour un candidat que Paris expédie à la province parce qu'il a cessé de plaider.

Votons pour M. Berger qui fait utile besogne et point de bruit et se recommande de lui-même. R., ouvrier.

Le triomphe de l'adjudication

Nous avons donné hier le résultat de l'adjudication des fournitures scolaires et classiques.

Tout avait pourtant été mis en œuvre pour la faire échouer.

Minimum de publicité, silence sur les quantités à fournir, on n'a rien négligé pour obtenir un four.

Plusieurs soumissionnaires ont protesté énergiquement, à haute voix ou par écrit, devant la commission, contre cette manière de procéder.

M. Piéron a déclaré qu'il était impossible de fixer, même approximativement, les quantités à fournir.

Nous verrons ce que vaut cette théorie.

Il a prétendu que ces genres d'adjudication étaient peu pratiques et que c'était la seule raison qui en avait fait repousser l'emploi jusqu'à ce jour.

Qu'y a-t-il d'impossible à fixer un chiffre déterminé, pour la quantité à fournir de mar-

chandises qui ne sont susceptibles ni de s'altérer, ni de se démoder, et peuvent parfaitement servir d'une année sur l'autre ?

Deux systèmes sont en présence :

Le premier consiste à rester un peu au-dessous de la quantité prévue, quitte à compléter par quelques achats ultérieurs les articles dont on viendrait à manquer.

Le second système consiste à majorer au contraire les quantités, quitte à diminuer d'autant l'adjudication suivante, s'il y a un peu de surplus.

De cette façon, les soumissionnaires savent au moins à quoi s'en tenir.

Ce n'est pas plus difficile que cela. Vous voyez, M. Piéron, que « vos théories ne tiennent pas debout ».

En attendant, malgré le mauvais vouloir de l'administration municipale, l'adjudication a donné une baisse d'un millier de francs environ, en tablant sur un total de 4,500 francs.

Nous n'avions donc pas précisément tort de réclamer cette mesure.

Nous la réclamerons pour bien d'autres choses encore. J. D.

A qui la pendule ?

Un client de M. Pineau, ferblantier, rue d'Orléans, a oublié chez celui-ci une pendule en marbre rouge surmontée d'Amours. — La lui réclamer.

Dossier trouvé

Un dossier relatif à la vente des immeubles Delaporte-Michelet, en juin 1883, provenant de l'étude de M^e Courtois, notaire aux Rosiers, a été trouvé et déposé au bureau de police de Saumur.

L'ouverture de la chasse

Les dates d'ouverture de la chasse dans les départements sont arrêtées.

Le pays se divise en trois zones.

Dans la première, la chasse ouvrira le 13 août.

Elle ouvrira le dimanche 27 août dans la seconde zone qui comprend, notamment, les départements ci-après :

Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Sarthe.

La date n'est pas fixée encore pour la dernière zone : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne et Morbihan.

Voici quelques recommandations spéciales adressées aux préfets et qui vont être mentionnées dans les arrêtés d'ouverture de la chasse :

Le tir de la bécasse sera décidément autorisé sur le bord des bois et taillis ou dans les clairières, à la passée ou dans les battues, depuis l'ouverture de la chasse jusqu'au 15 avril.

L'emploi du miroir sera permis dans toutes les zones pour la chasse à l'alouette, et la destruction des moineaux sera tolérée au moyen de pots.

La chasse du gibier d'eau, sur les fleuves et rivières, pourra commencer dès le 20 août, sans distinction de région.

On devra prohiber l'emploi des lévriers pur sang ou croisés pour la destruction des animaux nuisibles.

Quant à la chasse des oiseaux de proie hors la période ordinaire, elle ne sera plus permise qu'à l'aide de pièges en plaine et à un mètre au-dessus du sol.

Le prix du pain

La municipalité du Lion-d'Angers a, depuis le 1^{er} juillet, taxé le pain à raison de 1 fr. 60 le pain de 6 kilogrammes.

Ce prix, en raison des cours du blé, est largement rémunérateur.

En effet, au marché de mercredi 26 courant, au Lion-d'Angers, les prix étaient de 3 fr. le double décalitre pour le blé nouveau et de 2 fr. 90 pour le vieux.

A Saumur, nous payons toujours le pain 1 fr. 80 les 6 kilogrammes.

L'incendie de la Breille

Voici quelques détails complémentaires sur cet incendie qui a failli dévorer le bourg tout entier.

Le feu s'est déclaré, vers midi, dans l'habitation de M. Mignot, débitant de tabac et aubergiste. Malgré les secours des habitants, les immeubles voisins n'ont pas tardé à être atteints par les flammes et plusieurs maisons ont été complètement détruites.

A la nouvelle du sinistre, l'instituteur, M. Vergnaud, a aussitôt enfourché sa bicyclette et est parti pour Brain prévenir les pompiers, pendant que d'autres personnes couraient à Vernantes et à Vernol.

Grâce au concours empressé des pompiers de Brain, de Vernol et de Vernantes, on a pu se rendre maître du feu; sans cela tout le bourg de la Breille devenait la proie des flammes.

Les gendarmes d'Allonnes, qui passaient l'inspection à Saumur, ne sont arrivés que dans la soirée sur le lieu du sinistre.

Les pompiers de Brain ont passé la nuit sur le théâtre de l'incendie.

Courses de Saint-Georges-sur-Loire

Les courses de Saint-Georges-sur-Loire sont fixées au 15 août courant. Comme les années précédentes, elles auront lieu sur l'hippodrome de Serrant.

Le soir, il y aura fête villageoise, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Succès de la Faculté catholique

Les Facultés catholiques d'Angers viennent de remporter un brillant succès devant la Fa-

culté des sciences de Paris. Sur quatre candidats présentés à la licence, trois ont été reçus, dont l'un, M. l'abbé Bouquet, premier avec mention, et un autre, M. Marcel Nivard, second avec mention.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS BORDEAUX

Billets aller et retour à prix réduits

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de la ville de Bordeaux avec toutes les gares et stations de son réseau, délivrera à partir du 1^{er} août 1893, à la gare de Bordeaux, des billets aller et retour pour toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite, en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres jusqu'à 700 kilomètres. Au-dessus de 700 kilomètres, cette durée est de huit jours.

Exceptionnellement, la durée de validité des billets d'aller et retour qui seront délivrés de Bordeaux aux gares ci-après et vice versa, est fixée ainsi qu'il suit, non compris les jours de départ et d'arrivée :

Poitiers et stations au-delà vers Châtelleraul, 3 jours.

Châtelleraul et stations au-delà vers Tours et Château-du-Loir, 4 jours.

Château-du-Loir et stations au-delà vers Le Mans (inclus), 5 jours.

Si le délai de validité de ces billets expire un dimanche ou un jour férié, ce délai est augmenté de 24 heures.

Si ce délai expire un dimanche suivi d'un jour férié, ou un jour férié suivi d'un dimanche, ce délai sera augmenté de 48 heures.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS NANTES

Billets aller et retour à prix réduits

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales de la ville de Nantes, délivrera à partir du 1^{er} août 1893, à la gare de Nantes, des billets aller et retour pour toutes les gares et stations des sections de Tours au Mans, de Tours à Châteaudun, de Tours à Orléans, d'Orléans à Bourges, de Bourges à Argenton, d'Argenton à Poitiers, par Le Blanc et Montmorillon, ainsi que pour toutes les gares et stations des sections situées à l'ouest des précédentes.

Réciproquement, toutes les gares et stations comprises dans ce périmètre, délivreront des billets d'aller et retour pour Nantes.

Grâce à cette disposition, la ville de Nantes profitera de billets aller et retour pour ses relations avec le Centre de la France et avec la ligne de Nantes à Landernau et ses embranchements.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, sauf délai plus long prévu par le paragraphe 2 du tarif spécial G. V. n° 2, à 1 jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à 2 jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite, en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minute à minute sur la distance du point de départ ou de destination à Nantes.

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux

(Suite)

Le commissaire eut un sourire de triomphe...

Tenant entre ses doigts le bouton plat et noir, qu'il laissait complaisamment examiner par ses agents et par Fernandez, il dit :

— Maintenant, Monsieur, vous ne pouvez plus nier.

Edgar se redressa.

Un éclair jaillit de ses prunelles éteintes par la douleur.

— Si, Monsieur, dit-il violemment, si, je nie, et plus que jamais ! Je suis innocent ! On a machiné tout cela pour me faire accuser, pour rendre impossible ma justification. Mais je suis innocent ! je suis innocent ! Vous le reconnaîtrez.

— Expliquez-nous alors, dit le magistrat que cette explosion d'éloquence n'avait pas entamé, expliquez-nous comment ce bouton,

qui est à vous, vous l'avez reconnu, qui a été détaché de la redingote que vous avez sur le dos et que vous aviez au moment du crime, expliquez-nous comment ce bouton se trouvait dans la main de la morte !

— J'en suis aussi surpris, aussi atterré que vous.

— Ce n'est pas une réponse !

— Ce bouton a été coupé à ma redingote. Il manquait quand je suis entré chez Delphine. Elle me l'a dit. Il a été coupé par quelqu'un, par l'homme qui a commis le crime et qui l'a mis dans la main de la morte pour égarer la justice.

Cette fois on ne se gêna pas.

Il y eut une explosion de rires.

Le commissaire eut un geste de dédaigneuse commisération.

— Décidément, dit-il, mon pauvre garçon, vous n'êtes pas fort ! Vous feriez mieux de tout dire. Votre nouvelle invention est encore plus saugrenue que la première. Je vais vous raconter, moi, ce qui s'est passé, et vous allez voir, bien que je n'aie pas assisté au meurtre, si mon récit est clair, vraisemblable, et s'il explique tout. Voici ce qui s'est passé... Vous êtes venu annoncer à M^{me} Lagrange votre ma-

riage. Explosion de fureur vraie ou feinte. Dispute. Emportement. Menaces. Votre maîtresse vous prend par votre redingote. Elle veut vous empêcher de partir... Vous ne savez comment vous dégager... Alors, dans un coup de fureur, sans réflexion je le veux bien, vous saisissez votre canne à épée; la lame sort... Oh ! sans intention de meurtre... Vous voyez que je ne vous charge pas... Vous frappez sans le vouloir, en vous débattant... La lame s'enfonce... La femme tombe. Le bouton de votre paletot reste dans sa main, mais vous ne vous en apercevez pas. Vous avez la tête perdue... Un meurtre ! Quelle affaire ! Comment sortir de là ? Vous errez à travers l'appartement... Vous cherchez ce que vous pouvez inventer... Il y a le placard du cabinet de toilette qui vous frappe les yeux... Bon ! vous étiez enfermé là ! Vous brisez la porte pour faire croire que vous n'avez pas pu sortir et porter secours à votre maîtresse... Là-dessus M. Fernandez arrive. Tout est découvert... Ses cris vous font peur et vous fuyez jusqu'à ce qu'on vous saisisse par le bras et qu'on vous arrête... Voyons, est-ce cela ? Est-ce plausible ? naturel ?... Voilà ce qu'il fallait raconter tout de suite, ce qu'il faut dire encore, et on vous croira, et

vous en serez quitte pour quelques années de prison...

Et le magistrat, satisfait de sa perspicacité, de son éloquence, promena autour de lui un regard triomphant.

— Non, répliqua Edgar, je ne dirai pas cela... Dût-il m'en coûter ma liberté, ma vie... je ne le dirai pas, car ce n'est pas vrai...

— A votre aise !

— Ce qui est vrai, c'est ce que j'ai dit ; ce qui est vrai, c'est qu'un ennemi, un ennemi perfide, habile, a voulu me couvrir d'opprobre et d'infamie.

— Et c'est cet ennemi, fit le magistrat d'un ton gouaillieur, c'est cet ennemi qui a fait le coup ?

— Lui ou quelque misérable payé par lui ! Dans l'ombre où il se tenait, Tartas avait eu un tressaillement.

— Et cet ennemi, demanda le commissaire, vous le connaissez ?

— Je le soupçonne, mais ce serait si infamé !

— Vous pouvez le nommer ?

Edgar répondit brusquement :

— Jamais ! jamais ! avant d'être sûr !... car je n'y crois pas moi-même, à cette pensée

De Nantes à Tours à pied

A propos de la course à pied que doit faire prochainement un amateur nantais, le *Phare de la Loire* a reçu d'Angers la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,
 » La semaine dernière, me trouvant au Mans, j'ai lu sur la *Dépêche* de Tours qu'il y aurait, vers le 17 août, une course à pied de Nantes à Tours.
 » Un habitant de Nantes a proposé de faire les 52 lieues qui séparent ces deux villes en quatre jours sans boire ni manger.
 » Cela est assurément très dur, mais je ne sais si cet homme sera chargé d'un poids quelconque.
 » Je me charge, moi, de faire à pied de Nantes à Tours la route, sans prendre le pas gymnastique, en 42 heures, et partir quarante-huit heures après celui qui doit le faire en 4 jours.
 » Je ferai donc ainsi 4 kilomètres 952 mètres par heure, et je veux encore me reposer, boire et manger pendant le trajet; seulement je ne serai pas chargé du tout.
 » Je suis né à Tours le 31 décembre 1862, j'ai une taille de 1 mètre 71 centimètres, je suis maigre et très nerveux.
 » Si j'arrive avant mon concurrent à Tours, je reviendrai au-devant de lui. Je crois que la route doit être celle qui part de Nantes et passe par Ancenis, Angers, Saumur et Tours.
 » J'ai bien regretté de n'avoir pas pu prendre part à la grande course de Paris-Belfort, mais j'étais sur le lit, malade.
 » Signé : Charles BRÉDÉ. »

A CHINON

« Chinon, Petite ville de grand renom, Bâtie sur pierre ancienne, En haut le bois, au bas la Vienne. » RABELAIS.

A l'annonce des fêtes qu'on y va célébrer, saluons la cité voisine.
 Elle est bien telle que l'auteur de *Gargantua* l'a décrite.
 Assise au midi d'un robuste coteau, elle regarde la Vienne couler à ses pieds.
 Bien que moins importante et moins somptueuse que Saumur, cette ville est très intéressante.
 Elle est actuellement desservie par plusieurs voies ferrées.
 Après avoir parcouru l'avenue de la Gare, le voyageur voit se dérouler devant lui les quais, longue promenade ombragée de grands platanes élevés et taillés avec soin.
 Il a, à gauche, une des plus jolies rivières de France, et, à droite, la ville neuve, agglomération symétrique de coquettes maisons.
 Il faut voir cette promenade des quais les jours de fête, vers 3 ou 4 heures. Elle est presque unique en la ville. Aussi toutes les Tourangelles sont là, l'œil animé, les joues roses. Elles ressemblent aux pêches à fin duvet qu'elles cueillent dans leurs vergers : elles rendraient gourmand.
 Si le promeneur élève le regard, il aperçoit une longue chaîne de tours et de murailles, dont les crevasses nourrissent les giroflées et

les lilas. C'est le reste de trois châteaux-forts que réunissaient des ponts-levis.

C'est là que Jeanne d'Arc reçut sa première armure du roi Charles VII.
 Chinon était alors considéré comme le dernier rempart de la France.
 Et maintenant !... Les collégiens prennent leurs meilleurs ébats à travers les jardins que renferment les restes des vieilles fortifications.
 Toutefois, le grand donjon est très bien conservé. De son faite, on découvre toute la vallée, depuis l'Île-Bouchard, jusqu'à Candès, et même Saumur.

Il ne faut pas que le visiteur parte sans avoir parcouru les rues entièrement composées d'habitations de constructions différentes, élevées aux 16^e et 17^e siècles.

Enfin, le voyageur pourra se déclarer touriste s'il découvre seul l'ancienne « Auherge de la Lamproie ». C'est là que l'inimitable maître François s'initia au culte de Bacchus et aux badinages un peu verts des plébéiens de son époque.

Ce qui est moins intéressant, c'est d'avoir vu le berceau d'un écrivain si populaire inviter à ses fêtes, par tradition, ce pauvre Dupuy.

Mais M. le président du conseil a eu de l'esprit pour la première fois.

Il a pensé que M. l'amiral Rieunier, quoique plus modeste que lui, serait l'objet d'une réception plus sympathique. E. P.

Courses de vélocipèdes

A l'occasion des fêtes pour l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, des courses vélocipédiques auront lieu à Chinon le samedi 12 août. Il y aura cinq courses dont deux internationales et une départementale.

Les inscriptions accompagnées d'un droit de trois francs seront reçues, jusqu'au 8, chez M. Bangin, secrétaire du Véloce-Club chinonnais (café des Halles, place de l'Hôtel-de-Ville).

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 1^{er} août. — Théophile-Auguste Vignais, rue de la Visitation, 39.

MARIAGES

Le 2 août. — François Bûcher (veuf), coiffeur, à La Chapelle-sur-Loire, a épousé Marie Rousse, sans profession, à Saumur.

Interprète autorisé. — Armentières (Nord), le 26 août 1892. J'ai obtenu un résultat très satisfaisant de vos Pilules Suisses; plusieurs de nos malades qui souffraient depuis longtemps de dyspepsie ont vu leur mal diminuer chaque jour. Ils ne savent comment vous exprimer leur reconnaissance et ils me prient d'être leur interprète auprès de vous. Faites de ma lettre tel usage qu'il vous plaira. Dr SINGER.
 A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Nouvelles à la Main

Au mess.
 L'officier de semaine a un nouvel ordonnance qui sert à table.
 Il lui adresse la recommandation suivante :
 — Dumanet, avant d'enlever les assiettes à soupe, il faut d'abord demander à chacun s'il en désire encore.
 — Bien ! mon lieutenant.
 Le lendemain, l'ordonnance se penche respectueusement vers l'un des convives et lui demande :
 — Monsieur le lieutenant désire-t-il encore du potage ?
 — Volontiers.
 — Mais c'est qu'il n'en reste plus !

Dans un terrain à vendre, quartier Marbœuf, deux propriétaires causent.

— Ah ! dit l'un d'eux, je me rappelle le temps où j'aurais eu ce terrain pour le prix d'une paire de bottes !...
 — Pourquoi, alors, ne l'avez-vous pas acheté ?
 — Les bottes pressaient davantage !...

Un monsieur, dont le fils est en âge de s'é-

tablir, demande à un ami une consultation sur le choix d'une profession.

— Votre fils a-t-il une vocation, une aptitude quelconque ? interroge l'ami.
 — Ma foi, réplique le père, je n'en sais trop rien. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il nage parfaitement. Il est dans l'eau comme en son élément...
 — Alors, conclut le conseiller après une demi-minute de profonde méditation, faites-en un marchand de vins !

Un père voulant juger des progrès de son fils l'interroge sur la grammaire.

— Qu'est-ce qu'un œuf ?
 — C'est un substantif.
 — De quel genre ?
 — Papa, on ne sait pas. Il sera masculin ou féminin, selon qu'il en sortira un coq ou une poule.

Au Tribunal correctionnel :
 — Vous reconnaissez avoir dérobé au plaignant un récépissé du Mont-de-Piété ?
 — Oui, mais c'est sa faute.
 — ???
 — Je lui ai rendu service autrefois, et il m'avait dit que je pouvais compter sur sa reconnaissance.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;
le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.
C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.
 Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépot à Saumur, pharmacie Normandine, DESCHAMPS, 41, 43 et 45, rue Saint-Jean.

horrible qui m'est venue ! Non, je n'y crois pas, et je cherche à la repousser, à la rejeter loin de moi !
 Le commissaire haussa les épaules.
 — Encore une fable ! murmura-t-il.
 A ce moment, un mouvement se produisit vers la porte.
 Une voix circula :
 — Le juge d'instruction !
 Et on s'écarta pour laisser passer le magistrat.
 Celui-ci, un grand homme sec et jaune, arrivait accompagné de son secrétaire, petit et rond et qui avait l'air d'un zéro placé à côté d'une unité.
 Il était à ce moment quatre heures du matin environ. La lueur d'un jour naissant faisait pâlir les lumières de la chambre, et tous les visages paraissaient blafards, aussi blafards que celui de la morte.
 Le commissaire se précipita au-devant du représentant de la justice.
 — Je suis accouru à votre appel, dit l'homme de loi un peu essoufflé... Où en est-on ? La victime ?
 — Elle était morte quand nous sommes arrivés, et j'ai fait, en vous attendant, un com-

mencement d'enquête.
 — A-t-on quelque indice qui puisse mettre sur les traces du coupable ?
 — Il est arrêté.
 — Arrêté ?...
 — Ou du moins celui que nous supposons tel... que toutes les présomptions...
 Sur l'indication du policier, le juge d'instruction s'était tourné vers l'endroit où se trouvait Edgar, livide et morne, dans une insensibilité et un engourdissement imbéciles.
 En apercevant le jeune homme et en le reconnaissant, il eut un sursaut de stupeur.
 — M. de Cordouan ? s'écria-t-il.
 Notre ami sembla se réveiller de sa torpeur, reconnut le magistrat et courut à lui.
 — Vous, Monsieur, vous, s'écria-t-il... Je vais donc pouvoir m'expliquer, parler à quelqu'un qui ne me croira pas coupable ! Sur l'honneur, sur ma vie, Monsieur... écoutez-moi, je suis innocent !
 Le magistrat s'adressa au commissaire.
 — Je connais M. de Cordouan, dit-il... je le crois incapable de commettre un crime... Pourquoi l'avez-vous arrêté ?
 — Si Monsieur le juge d'instruction veut m'accorder quelques minutes, il comprendra.

— Monsieur m'avait condamné d'avance, dit le malheureux Edgar... Monsieur ne veut ajouter foi à aucune de mes explications.
 L'homme de loi lui fit signe de se taire.
 — Attendez, mon jeune ami, dit-il avec bienveillance, tout cela va s'arranger. Nous allons faire la lumière.
 Et il disparut dans la pièce à côté, dans le cabinet de toilette, où le commissaire l'invitait à entrer.
 (A suivre.)

**SQUARE DU THÉÂTRE
 HARMONIE SAUMUROISE**

Concert du JEUDI 3 août 1893, à 8 heures 1/2 du soir

- Programme**
1. *Allegro militaire* X.
 2. *Sous les Quinconces*, ouverture... BUOT.
 3. *Elle et Lui*, polka STROLB.
 4. *Loin du Bal*, intermezzo L. GILLET.
 5. *Les Chevaliers-Gardes*, grande marche triomphale THOMAS.
- Le Président, G. DE GRANDMAISON. Le Chef de musique, V. GOUBEAULT.

BOURSE DE PARIS
 Du 1^{er} Août 1893

3 0/0	98 25
3 0/0 amortissable	97 95
4 1/2	104 65

QUINQUINA LABARRAQUE
 VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 10, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

ÉPICERIE NOUVELLE
 E. CHAUVEAU
 Rues d'Orléans et Beaufort, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême
 Boîtes riches de luxe en parchemin
 Coffrets blancs . . . depuis 1 fr. 10
 — satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.
 Le Gérant : G. JOUAUST.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etudes de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 43, successeur de M^e Louis ALBERT,
Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72.

VENTE

SUR LICITATION, ENTRE MAJEURS,

Et par suite d'acceptation bénéficiaire,

Aux enchères publiques
D'UNE

Maison d'Habitation ET DÉPENDANCES

Avec Jardin et petit Bois devant la maison

Le tout situé à Saumur, rue des Moulins, au canton dit Sous-les-Châteaux.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 19 Août 1893, à quatre heures du soir, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du premier juin mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Madame Marie Deshayes, sans profession, veuve de M. Victor Charron, demeurant à Saumur, rue de Fenet ;

2^o M. Marcel Charron, chapelier, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, ayant les sus-nommés M^e BARON pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Commune de Saumur

LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, sise à Saumur, rue des Moulins, au canton dit Sous-les-Châteaux, comprenant : au rez-de-chaussée, une chambre à feu ; au premier étage, une chambre à feu ; grenier sur le tout ; une cave à droite en entrant ; petite cour au-devant, jardin à côté, petit bois taillis devant la maison.

Le tout se tenant, contenant environ sept ares, joignant au nord la rue de Fenet, au midi M. Molloy, au levant Madame Vrain, au couchant M. Martin ; cet immeuble est loué quatre-vingt francs par an.

MISE A PRIX : 500 FRANCS.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e G. BARON, successeur

de M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le premier août mil huit cent quatre-vingt-treize.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le deux août mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Puits forés, Sondages, Pompes

20 années d'expérience. — Près de 400 applications.

Ces puits, d'un petit diamètre, peuvent être creusés dans un espace restreint, dans les jardins, dans les cours, dans les caves, sous voûtes de 2 mètres de hauteur, sans compromettre la solidité des bâtiments. Défonçage par le sondage des puits qui manquent d'eau.

C. CARRIÈRE, à la Menitrié (Maine-et-Loire).

Tribunal de Commerce de Saumur

Par JUGEMENT rendu sur dépôt de bilan, le Tribunal de commerce de Saumur a accordé le bénéfice de la liquidation judiciaire ouverte provisoirement à ce jour à M. Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics à Doué-la-Fontaine.

Par ordre de M. le Juge-Commissaire de ladite liquidation judiciaire.

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, et de l'article 9 (Loi du 4 mars 1889), les créanciers présumés sont invités à se réunir le mardi 7 août 1893, à neuf heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics ou liquidateurs et sur l'utilité de l'élection de contrôleurs.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, et de l'article 11 (Loi du 4 mars 1889), les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Etudes de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur,
Et de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur.

Vente Mobilière Volontaire Aux enchères publiques

Le VENDREDI 4 AOUT 1893, à une heure du soir, dans une maison située à Saumur, quai de Limoges, 11, occupée par M^{me} veuve Bourgeiseau, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, suppléant M^e FERRIÈRE, commissaire-priseur, absent, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers appartenant à M^{me} veuve Bourgeiseau.

ON VENDRA NOTAMMENT :

Une pendule dite œil-de-bœuf, tables, lavabo, comptoirs, séries de mesures, bouteilles vides, glace, chaises, environ 40 bouteilles de liqueur, eau-de-vie, fourneau, balances, vin rouge et blanc, quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Hôtel du Cheval-Gris

Rue de la Petite-Bilange, 11, et rue de la Fidélité, 3, SAUMUR

AVIS

M. OUDINE, chef de cuisine, informe le public qu'il vient d'acquiescer l'hôtel du Cheval-Gris, où l'on trouvera tout le confortable désirable, à des prix très modérés.

On prend des pensionnaires au mois et au cachet.

Déjeuners et dîners à la carte et à prix fixe.

Salons particuliers.

Repas sur commande pour la ville; noces et banquets.

Spécialité d'escargots de Bourgogne. — Tripes à la mode de Caen.

English Spoken.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 29 juillet 1893,

A la requête de Madame Modeste Gazeau, épouse de M. Louis Grimault, cultivateur, avec lequel elle demeure à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), ci-devant et actuellement à Epernon (Eure-et-Loire), contre ledit sieur Grimault,

Il appert que Madame Grimault-Gazeau a été déclarée séparée quant aux biens dudit sieur Grimault, ci-dessus qualifié et domicilié.

Saumur, le 4^e août 1893.

Pour extrait,

ANDRÉ POPIN.

Travaux de Confiance

Marcel PORTRAIT Plâtrier

7, place du Marché-Noir, Saumur.

Carrelage Mosaïque et autres,

Travaux en Ciment, Cheminées, marbres et ornements en tous genres.

PRIX MODÉRÉS

Exécution très rapide.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Maison, Remise, Servitudes
Cave et grand Jardin

Rue Haute-Saint-Pierre et ruelle Saint-Michel.

S'adresser à M. GUYOMARD, place Saint-Michel, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

PRESSOIR A CAGES

S'adresser à M^{me} V^e BAILLERGEAU, à Doué.

VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Remise, Ecuries, Grenier et Cour.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

A VENDRE

A PROXIMITÉ DE SAUMUR

Belle Ferme de 23 hectares

Revenu par bail authentique 525 francs.

Réserve en plus par le propriétaire de 4 hectares de taillis et saponnières et de 2 hectares de vigne.

BELLE CHASSE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 30 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Nocés. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
RECUS & BONS A SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution.

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,